



## « LE COMPTE ADMINISTRATIF 2011 » DU CONSEIL REGIONAL DE BOURGOGNE

AVIS

présenté par

Christine DRUART

Rapporteure générale du Budget

COMMISSION N° 6

« Finances, politiques contractuelles, coopération interrégionale,  
relations européennes et internationales »

**SEANCE PLENIERE DU 20 JUIN 2012**

Conseil économique, social et environnemental de Bourgogne  
17, boulevard de la Trémouille - BP 23502 – 21035 Dijon cedex -Tél. 03 80 44 34 32 -Fax 03 80 44 33 09  
e-mail : [ceser@cr-bourgogne.fr](mailto:ceser@cr-bourgogne.fr) [www.cr-bourgogne.fr](http://www.cr-bourgogne.fr)

## LE CONSEIL ECONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL REGIONAL DE BOURGOGNE

VU

- ◆ Le code général des collectivités territoriales,
- ◆ La loi n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République,
- ◆ Le rapport transmis par Monsieur le Président du Conseil régional, relatif au Compte Administratif 2011,
- ◆ Les observations des Commissions du CESER,

ENTENDU

- ◆ l'exposé de M. Michel NEUGNOT, troisième Vice-président du Conseil régional de Bourgogne délégué aux Finances et évaluation, personnel et questure, démocratie participative, M. Nicolas HESSE, Directeur général adjoint du Pôle ressources et moyens du Conseil régional de Bourgogne et Mme Claire SIMON, Directrice des Affaires financières.

### Les dépenses de la Région

Le CESER constate que les dépenses réelles de la Région connaissent en 2011 une réduction importante. Cette baisse est de -46,8 M€ par rapport à l'année 2010.

En outre, le taux d'exécution en dépenses atteint 88.21 % en 2011 contre une moyenne de 93.9 % sur les cinq années précédentes.

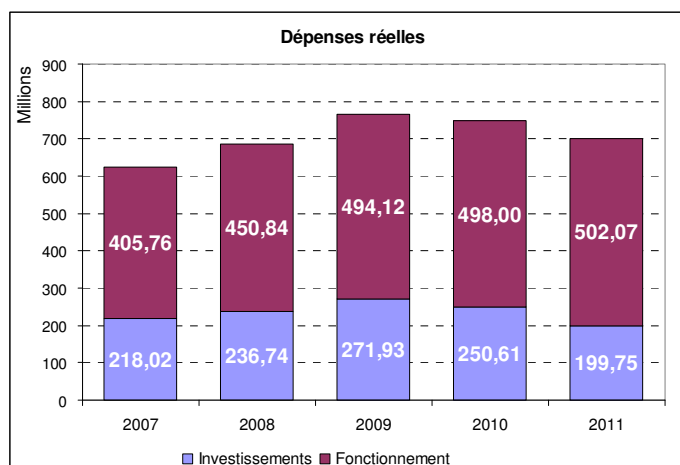
Cette réduction globale est principalement imputable à la baisse importante de l'investissement du fait des aléas de réalisation de différents projets.

Le taux d'exécution des dépenses d'investissement -hors résultats antérieurs et hors gestion active de la dette- s'établit ainsi à 75.12 % pour 2011, à comparer à un taux de réalisation moyen de 91.6 % sur les cinq années précédentes.

Les chapitres Enseignement et Transports connaissent les plus fortes réductions relatives et en montant avec, respectivement, une réduction de -20 % des investissements dans le chapitre Enseignement pour un montant de 9,9 M€ et -40 % dans le chapitre des Transports pour un montant de 33,5 M€.

En parallèle à cette réduction de -50,8 M€ des dépenses d'investissement, le CESER souligne un louable effort de maîtrise des dépenses de fonctionnement qui croissent de 0.8 % en 2011. Les dépenses de fonctionnement, hors opérations financières sont même quasiment stabilisées (en valeur) entre 2010 et 2011 puisqu'elles n'augmentent que de 0.07 %.

Le CESER restera cependant attentif à l'évolution des charges financières qui, en 2011, croissent de plus de 50 % et dépassent désormais 2 % des dépenses de fonctionnement.



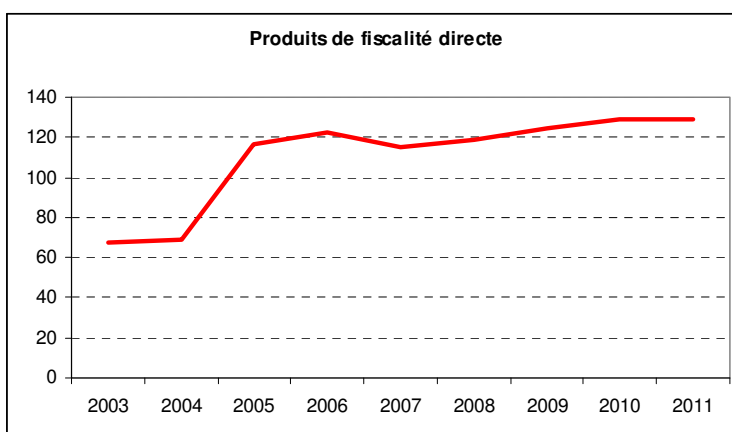
En ce qui concerne les fonds européens, l'essentiel à retenir pour l'année 2011 est d'avoir pu atteindre l'objectif de ne pas risquer le dégageement d'office -signe d'une bonne gestion et d'un suivi rigoureux des fonds consommés-. Les paiements dépassent 6 M€ sur le FEDER et 2.7 M€ sur le FSE.

## Les recettes de la Région

Les recettes réelles sont également en baisse en 2011, d'un montant de -19,9 M€.

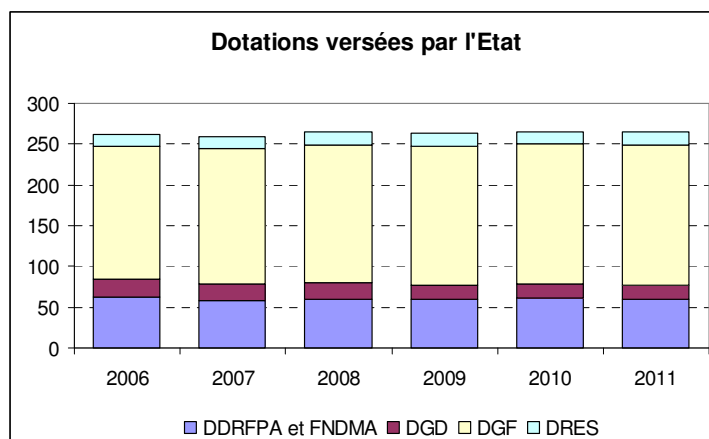
Comme le prévoit la réforme de la fiscalité locale de 2010, les recettes régionales, qui en sont issues, sont parfaitement stables entre les exercices 2010 et 2011 à hauteur de 128,9 M€. Cette stabilité est cependant acquise par le versement de 12,33 M€ de Dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP) et de 12,17 M€ de Fonds national de garantie individuelle des ressources (FNGIR).

Le CESER souhaite souligner que si ces compensations permettent une stabilité des ressources permanente, elles ne seront pas actualisées et vont donc fixer un « plafond » à l'évolution des recettes de fiscalité directe qui, jusqu'ici, connaissaient une trajectoire à la hausse.



Les dotations de l'Etat sont globalement stables en montant par rapport à 2010. Deux d'entre elles sont gelées (Dotation de Décentralisation relative à la formation professionnelle continue et à l'apprentissage et Dotation régionale d'équipement scolaire) et les autres évoluent peu. Le CESER note que cette stabilité dure depuis plusieurs années.

La stabilité en euros courants de l'ensemble de ces ressources, qui constituent environ la moitié des recettes régionales en 2011, correspond donc en réalité à une réduction des marges de manœuvre réelles de la Région.



Les seules recettes dynamiques pour le budget régional sont donc la fiscalité indirecte (notamment la TIPP et les cartes grises) et les « autres recettes ».

Le CESER note enfin que le Conseil régional de Bourgogne a eu un moindre recours à l'emprunt qu'il ne l'avait initialement prévu pour l'année 2011. Les emprunts nouveaux s'élèvent en effet pour cet exercice à 90 M€ contre 114 M€ et 155 M€ pour les deux exercices précédents.

Le CESER se félicite de ce ralentissement, qui est conforme à ses précédents avis et recommandations.

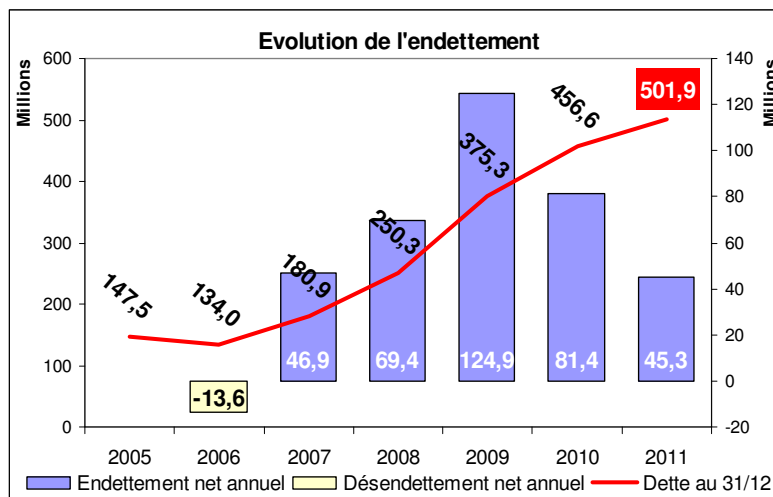
## La dette et la gestion de trésorerie

Dans le prolongement de ce qui vient d'être noté, l'encours de la dette régionale croît moins rapidement en 2011 pour atteindre 501,92 M€. L'accroissement de la dette est donc limité à +45,3 M€ par rapport à 2010.

Ce ralentissement de l'endettement régional est jugé de manière positive par le CESER, qui considère que la capacité de désendettement, estimée à 5 ans, soit une valeur quasiment stable par rapport à 2010, reste bonne.

Le CESER souhaite souligner les points suivants :

- cette évolution positive a été rendue possible par la baisse des dépenses d'investissement soulignée plus haut ;
- face aux incertitudes du marché de l'emprunt pour les collectivités territoriales et aux potentielles difficultés à se procurer des ressources financières, le Conseil régional de Bourgogne a choisi d'anticiper les souscriptions d'emprunt nécessaires à l'équilibre budgétaire 2012, et a capté un montant de 73 M€ de prêts non immédiatement nécessaires mais qui ont permis de sécuriser les financements 2012. Le CESER considère que, dans une conjoncture incertaine marquée par une tendance à la hausse des taux d'intérêt, cette stratégie est prudente en matière de maîtrise des coûts, même si elle induit une trésorerie excédentaire coûteuse, et reste ambitieuse en sécurisant une partie des financements prévus en 2012. Le CESER considère néanmoins que cette politique pourrait être accompagnée d'une réflexion sur les outils de financement alternatifs à l'emprunt classique tels que les partenariats public privé, le crédit-bail ou les emprunts obligataires.



## Le patrimoine

Le CESER note que l'actif net du Conseil régional de Bourgogne, c'est-à-dire son patrimoine, augmente de près de 90 M€ sur le dernier exercice tandis que, comme cela vient d'être vu, l'endettement régional n'a crû que de 45 M€.

La situation patrimoniale réelle du Conseil régional de Bourgogne s'est donc sensiblement améliorée en 2011, ce dont se félicite le CESER.

## Le stock AP/AE

Enfin, le CESER réitère son encouragement à poursuivre le « toilettage » des stocks d'AP et d'AE jusqu'à l'exercice 2005 inclus. Il suggère l'introduction d'une notion de « péremption » des AP et AE pour en éviter l'accumulation.

## CONCLUSION

Le CESER tient tout d'abord à remercier l'exécutif et les services du Conseil régional de Bourgogne pour la qualité de l'information produite, l'effort de transmission de cette information qui a été effectué et les précisions qui lui ont été apportées, notamment lors de la réunion de sa Commission Finances, politiques contractuelles, coopération interrégionale, relations européennes et internationales.

Plusieurs évolutions très positives sont à noter dans le Compte administratif 2011 du Conseil régional de Bourgogne :

- le ralentissement de l'endettement qui est tout à fait cohérent avec les demandes faites jusqu'ici par le CESER ;
- la consolidation de l'épargne brute, qui connaît une seconde année de hausse après la forte dégradation de 2009 et atteint 100,5 M€ en 2011. Le Conseil régional de Bourgogne a donc sensiblement amélioré sa capacité d'autofinancement ;
- la stabilisation des dépenses de fonctionnement qui avait été prévue pour l'année 2011 et qui a bien été réalisée.

Le CESER tient cependant à noter des pistes de réflexions potentiellement porteuses de risques ou au contraire de perspectives pour l'avenir :

- une grande partie des recettes régionales restent peu ou pas dynamiques du fait, notamment, de la réforme de la fiscalité locale, ce qui fragilise d'autant les marges de manœuvre du Conseil régional de Bourgogne ;
- le fort ralentissement des investissements et l'évolution induite de l'endettement, s'ils permettent l'équilibre annuel, posent néanmoins des questions sur les niveaux d'investissement envisageables à moyen terme ;
- dans un marché financier marqué par la hausse des coûts et par une incertitude qui impose la mise en place de nouvelles stratégies ayant elles-mêmes des coûts induits (cf. le niveau de trésorerie), les frais financiers peuvent à l'avenir empiéter fortement sur les marges de manœuvre du Conseil régional de Bourgogne ; il pourrait alors s'avérer nécessaire d'engager des réflexions, que le CESER se propose d'accompagner, sur les possibilités alternatives de financement.

AVIS ADOPTE A L'UNANIMITE

# EXPLICATION DE VOTE

**Intervention de Jean PERRIN**  
**Au titre de Président de la Commission 6 « Finances, politiques contractuelles, coopération interrégionale, relations européennes et internationales »**

Je vous rappelle que le débat porte sur le Compte administratif et que toute autre considération ne concerne pas l'avis proposé.

Je remercie les services et élus de la Région pour leur disponibilité ; et j'affirme que le fonctionnement de la Commission 6 s'est fait normalement, ainsi que les relations avec les autres Commissions.

Aujourd'hui, les réunions physiques ne sont pas les seuls moyens à notre disposition, et l'utilisation des moyens modernes de communication permet d'échanger parfaitement.

Enfin, je remercie les membres de la Commission pour le bon travail réalisé sur le sujet.